



Travaux obligatoires pour le plomb

Par **jmlire**, le **22/02/2011** à **17:53**

Bonjour, rn le représentant du syndic de notre immeuble nous avertit que plusieurs entreprises vont venir établir un devis pour changer toutes les canalisations en plomb. Rien que de très normal a priori, sauf qu'il nous indique confidentiellement que 2 devis sur trois vont être gonflés volontairement pour faire passer le troisième. C'est la procédure habituelle nous assure-t-il. Je trouve cela malhonnête, pour ne pas dire scandaleux. Quel avantage ce monsieur ou le syndic qu'il représente peut-il tirer de telles pratiques ? Peut-on, en tant que copropriétaire agir pour empêcher que les choses se passent ainsi ? Merci d'avance de vos renseignements

Par **jeetendra**, le **22/02/2011** à **18:24**

Bonjour, heureusement que vous avez le droit d'agir contre les agissements plus que douteux de votre syndic, après tout c'est vous qui le rémunérez (assemblée générale des copropriétaires), cordialement.